

## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 JUILLET 2022 à 18h, à l'Espace Saint Exupéry

**Date de convocation :** 30 juin 2022

**Président de séance :** M. Eric LE DISSÈS, Maire

**Secrétaire de séance :** M. Grégory PANAGOUDIS

Délibération publiée le :

Enregistrée en Sous-Préfecture le :

Accusé de réception en Sous-Préfecture n°

**Le quorum étant atteint :**

Conseillers en exercice : 39

Présents : 27 Représentés : 10 Absents : 2

**Résultat du vote, au scrutin ordinaire,  
après débats contradictoires :**

Suffrages exprimés : 33

Votes pour : 33

Votes contre : 0

Abstentions : 4

M. Irlès, M. Aléo, Mme Lovera,  
M. Martinez

Non participations : 0

**Présents :** MMES, MM. Éric LE DISSÈS, Patricia COLIN, Gérard TERRIER, Céline ARGENTI, Claude BIOLLEY, Véronique TARDY, Isabelle BRIÈRE, Bernard CANTO, Claudette VANDEVOORDE, Joseph GRASSINI, Isabelle NOHAIN, Yves AUFFRET, Sylvia PENELET, Michel VINCENTELLI, Patricia BELLON, Bina FODERA, Véronique PRADEL, Éric MIGLIORE, Grégory PANAGOUDIS, Sophie MICOTTI, Amandine PRUVOST, Monique CATONI, Laurent ESCOLLE, Adrien ALÉO, Magali LOVERA, André IRLÈS, Jean MARTINEZ.

**Pouvoirs :** Patrick VILORIA à Bernard CANTO, Jean-Marc BLOCQUEL à Céline ARGENTI, Christelle PENNICA à Grégory PANAGOUDIS, Dominique ABADIE à Joseph GRASSINI, Marie-Rose ROS à Claude BIOLLEY, Michel LO IACONO à Isabelle BRIÈRE, Jocelyne POMMIER à Yves AUFFRET, Antoine CAMISULI à Gérard TERRIER, Jeanine CHARVOT-ISNARD à Patricia BELLON, Anthony SANCHEZ à Véronique PRADEL.

**Absents :** Rémy ARAKELIAN, Marie-Claude GARGANI

N°22070702

Modification du tableau des emplois du personnel communal

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 411-1 du code général de la fonction publique ;

Vu sa délibération n° 22032431 du 24 mars 2022 portant modification de la liste des effectifs du personnel municipal ;

Vu le projet de modification du tableau des emplois du personnel municipal ;

Vu l'avis du comité technique, rendu le 18 juin 2022 ;

Vu l'avis de la commission municipale « Finances - Administration générale- Personnel », rendu le 20 juin 2022 ;

Considérant les nécessités de fonctionnement des services municipaux, notamment de la direction du rayonnement culturel et économique et de la direction enfance éducation,

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

La nécessité d'un pilotage actif et réaliste des emplois de la collectivité obéit à une double logique, réglementaire et prévisionnelle.

Aussi, il convient de modifier le tableau des effectifs au regard de la nécessité de mettre en adéquation nos effectifs avec les besoins réels du service public et notamment dans certaines disciplines d'enseignement culturel et dans le secteur de l'enfance éducation afin de préparer la rentrée scolaire.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **de supprimer** les emplois permanents ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des Assistants d'Enseignement Artistique (Filière Culturelle - catégorie B), soit :
  - un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, à raison de 11h hebdomadaires, spécialité danse contemporaine,
  - un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet, à raison de 11h hebdomadaires, spécialité JAZZ,
  - un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet, à raison de 14h hebdomadaires, spécialité Art plastique ;
- **de créer :**
  - Les emplois permanents ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des Assistants d'Enseignement Artistique (Filière Culturelle - catégorie B) :
    - un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, à raison de 6h hebdomadaires, spécialité danse contemporaine,
    - un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, spécialité JAZZ,
    - un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet, à raison de 6h hebdomadaires, spécialité Art plastique ;Par dérogation, les emplois pourront être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi.
  - Les emplois permanents ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints d'animation (Filière animation - catégorie C) :
    - deux postes d'Adjoint d'animation à temps complet,
    - un poste d'Adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 28h hebdomadaires,
    - un poste d'Adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 26h hebdomadaires.
  - L'emplois permanent ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques (Filière technique - catégorie C) :
    - un poste d'adjoint technique temps non complet, à raison de 26h hebdomadaires,
- **d'approuver** en conséquence le tableau des emplois permanents de la collectivité ainsi modifié et ci-annexé, à entrer en vigueur à compter de la date de publication de la présente délibération,
- **de préciser** que les crédits sont ouverts au budget 2022 et suivants, chapitre 012.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Le secrétaire de séance,  
Grégory PANAGOUDIS**

